



\*\*\*\*\*

**Mme Marianne TANZI**  
DASEN du Territoire de Belfort

**M. Raphaël SODINI**  
Préfet du Territoire de Belfort

*Copie pour information à Mme Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice*

Objet : Suivi de la motion votée en CDEN du 27.03.23

Belfort, le 3 avril 2023

Madame la Directrice,  
Monsieur le Préfet,

A la suite de propos publics tenus sur un réseau social par Monsieur Eric KOEBERLE, l'intersyndicale-représentant les enseignants et la FCPE du Territoire de Belfort-représentant les parents d'élèves ont choisi de soumettre au vote du CDEN du 27 mars dernier une motion. Cette dernière a été adoptée par le CDEN.

Nous souhaiterions connaître les suites données à cette dernière dans vos champs de compétences respectifs et conjoints.

Ainsi, par-exemple, Monsieur BOUQUET, Président du Conseil départemental et Monsieur Damien MESLOT, Président du Grand Belfort, ont-ils été saisis ? En effet, ce sont ces instances qui ont désigné Eric KOEBERLE, comme représentant en conseil d'administration soit à l'IUT, soit à l'UTBM : établissements d'enseignement public et vraisemblablement peu en adéquation avec l'opinion de Monsieur KOEBERLE.

Une opinion réaffirmée depuis par voie de presse : M. KOEBERLE mettant en avant le fait que ses propos publics n'engagent pas sa responsabilité.

Cette position nous semble difficilement recevable et ce d'autant que l'institution a reconnu la nécessité d'éduquer les élèves à un usage raisonné des réseaux sociaux. Une nécessité inscrite depuis 2015 dans le domaine 2 du socle commun de connaissances, compétences et culture. Depuis 2019, l'éducation à la citoyenneté numérique fait consensus au niveau européen. De plus, nous n'oublions pas notre engagement contre le harcèlement scolaire notamment au travers des réseaux sociaux.

Par-ailleurs, un état des crédits actuellement alloués aux établissements privés, et lorsque Monsieur KOEBERLE était Vice-président en charge des collèges du département, a-t'il été demandé ?

Ces données n'ont jamais été communiquées, ou très partiellement lors de ce dernier CDEN, malgré les différentes demandes antérieures. Dans un tel contexte, les informations relatives aux crédits et moyens alloués aux établissements privés deviennent indispensables.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous remercions par-avance de l'attention portée à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations.

